

# Stratégie pauvreté

## Comité des suites

---

### Compte rendu du Comité des suites du 19/11/2020

Rodolphe Dumoulin introduit la séance par les points d'actualités qui s'inscrivent dans le cadre de la Stratégie pauvreté.

#### Points d'actualité :

- Le 19/11/2020, publication par l'INSEE des nouveaux chiffres de la pauvreté 2019.

La pauvreté est en léger recul :

En 2018 : 14,8 % personnes sous le seuil de pauvreté

En 2019 : 14,5% personnes sous le seuil de pauvreté.

Cette baisse est liée à la revalorisation de la prime d'activité de 100€. C'est un recul de pauvreté ciblé (travailleurs pauvres).

- ➔ Dans le cadre d'un rapport édité fin novembre, le Secours Catholique nuance les chiffres avancés par l'INSEE. Pour les personnes faisant parties des personnes les plus pauvres, la situation s'est encore dégradée liée notamment à l'augmentation des dépenses incompressibles.
- ➔ Plusieurs partenaires s'inquiètent des conséquences du 2<sup>ème</sup> confinement avec le risque d'apparition de « nouveaux pauvres » (commerçant/ artisans/ activités du tourisme/ sport). Il semblerait intéressant de pouvoir mener une réflexion commune pour développer la démarche du « aller-vers » et aboutir à des propositions d'actions. Par ailleurs, les CCAS notent une baisse des sollicitations pour l'octroi d'aide individuelle mais une augmentation des sollicitations des actions collectives en matière d'aide alimentaire et à destination des étudiants. Dans ce cadre, un travail autour d'une aide spécifique, est mené avec l'Université de Picardie Jules Verne ;
- Annonce du 24/10 qui confirme les allocations exceptionnelles versées (les aides d'urgence). En Haut de France :
  - 450 000 familles concernées par les dispositifs et plus de 500 enfants.
  - Versement de l'aide aux jeunes : 46000 jeunes concernés par le versement de l'aide aux jeunes (versée également par la CAF)
  - Moyens exceptionnels pour mettre à l'abri et accélérer l'accès au logement.
- Politique autour de l'insertion et de l'accès à l'emploi
  - Insertion par l'activité économique : 130 000 places supplémentaires pour un budget de 30 millions d'euros. Ce qui représente près de 300 projets en cours d'instruction avec la DIRECCTE.
  - Relance des contrats aidés avec revalorisation dans les quartiers politique de la ville et les zones rurales.
  - Poursuite du projet territoire 0 chômeur de longue durée, 10 territoires couverts aujourd'hui avec un objectif total de 60 territoires en Haut de France. A noter que les territoires du Nord et de la Somme sont particulièrement concernés avec pour objectif 30 autres territoires fin 2021.

- Hébergement/ logement : avancée de la campagne hivernale. On est dans une logique de mise à l'abri généralisé.
- 1400 places mobilisables qui viennent s'ajouter aux places restées ouverte après le 1<sup>er</sup> confinement et la fin de veille sanitaire.
- Pérennisation de 800 places en intermédiation locative.
- Appel à manifestation d'intérêt pour accueillir les grands marginaux qui est soutenu auprès de la DIHAL.

Retirer ensemble les enseignements du 1<sup>er</sup> confinement est aussi un objectif, avec plusieurs dispositifs qui se sont maintenus pour une vigilance partagée :

- La coordination à l'aide alimentaire qui se réunit de nouveau toutes les 2 semaines.
- La réactivation de la réserve sociale pour permettre la mise en lien des structures et des étudiants volontaires et mobilisables.

Pour rappel, la cellule ESS a été mise en place pour pouvoir partager l'information. Le portail permet de disposer des informations sur les aides pouvant être mobilisées.

**Un appel à projet sur le fond de soutien aux associations de Lutte contre les exclusions** va être publié. En région c'est un budget de 3,3 millions d'euros qui sera mobilisé pour accompagner des dépenses d'investissement ou de fonctionnement (formation, ingénierie, etc.). L'enveloppe budgétaire ne comprend aucun fléchage spécifique. Il est question de crédits d'investissement et la mutualisation sera privilégiée. Le but étant d'accélérer le processus de modernisation.

Pour exemple :

- Lutte contre la précarité alimentaire et bien essentiels : investissement dans les outils (voiture/ locaux), équipement plus adapté (ex cuisine solidaire)

Il sera également recherché un effort de mutualisation inter associatif et seront priorisés les projets sur des territoires « zone blanche »

- Accès aux droits : Inclusion numérique, lutte contre le non recours/ précarité énergétique.

Il y a un enjeu de coordination des différents acteurs dans l'inclusion numérique (service de la vie quotidienne).

- Insertion professionnelle : outil lié à la mobilité
- Service aux famille : des moyens sont déjà mobilisables, aussi seront portés les projets en lien avec de de l'appui à la structuration du projet.

En matière de numérique, il y a néanmoins une nécessité pour les organismes publics d'être vigilants à la question de l'accessibilité de ces dispositifs (pour exemple, Stop covid n'est pas téléchargeable sur l'ensemble des téléphones avec un risque pour les populations les plus précaires ne pas y avoir accès).

**Concernant le Comité des suites**, Rodolphe Dumoulin rappelle le contexte de mise en place liée aux concertations. Il se réunira à intervalle régulier tous les deux mois avec des sujets prédéfinis à l'avance.

Gérard Tonnelet, Président du Collectif Alerte, insiste sur le besoin « d'éviter les frontières », la question des territoires et de la proximité est importante. Il faut également développer les démarches d'Aller Vers.

Il ne faut pas perdre la dynamique mise en place dans les différents groupes de travail.

2 présentations mises à l'ordre du jour

- La question de l'accès aux droits des plus pauvres avec un focus sur les Maisons France Service par Mr Leconte

- La santé et l'accès aux soins des plus pauvres avec intervention de la CPAM du Hainaut Madame Claret et de l'ARS sur le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins Madame Ringler

### Dispositifs France Services (MFS) Monsieur Leconte

On est dans une démarche du Aller- Vers. C'est un nouveau modèle d'accès aux services à tous les français. Elles visent le public précaire mais également tout citoyen.

Elles sont la refonte des Maisons de Services Au Public (MSAP) qui disposaient d'un cahier des charges souples, avec une hétérogénéité de la qualité de services.

Les Maisons France services viennent homogénéiser le dispositif avec un réseau plus fort :

- 856 en France et 48 en Haut de France avec un objectif de 176 au total.

Elles ont vocation à remettre de l'humain pour les personnes qui en éprouvent le besoin.

**Modalités** : 2 agents présents pour une continuité avec un processus de formation continu (accueil général/ connaissance minimal des différents dispositifs). L'objectif est un niveau de qualité garantie identique dans chaque Maison France Service et un lieu de convivialité.

Le pilotage vise à enrichir le panel d'offre. Pour exemple, il est porté par les centres sociaux sur Amiens, par plusieurs CCAS dans le Nord et le Pas de Calais. Cela permet une complémentarité.

Certaines Maisons France Services sont des lieux itinérants qui se rendent sur un territoire dans le but de rapprocher le service public des habitants.

L'auditoire met en avant la nécessité de :

- Une cartographie actualisée.
- Informer les acteurs de la création des MFS pour y être associés.
- Recenser les situations de blocage identifiées avec un travail à faire autour de la question de l'accès aux droits.

### Présentation Accès aux droits CPAM Madame Claret

Un quart des français aujourd'hui renoncent aux soins. Plusieurs dispositifs pour renforcer l'accès aux droits :

- 2016 : création de la **PUMA**
- 2019 Déploiement de la **couverture santé solidaire (CSS)** ; La CSS est destinée à faciliter l'accès aux droits des personnes aux revenus modestes et à leur offrir une meilleure protection en matière de couverture santé. La Complémentaire Santé Solidaire est la fusion et la rénovation de la CMU-C et de l'ACS. En Haut de France 873 000 personnes en bénéficient, le but est encore d'améliorer le recours.  
A noter une prolongation des droits pendant la 1<sup>ère</sup> crise sanitaire : les bénéficiaires dont les droits CMUC ACS ou AME arrivaient à échéance entre le 12 mars 2020 et le 31 juillet 2020 ont ainsi vu leur droit prorogé
- 2019-2021 : Déploiement progressif du **100% santé** avec 3 domaines Ciblés où le reste à charge est le plus important : optique, aides auditives, soins dentaires. L'objectif est de permettre un remboursement sans reste à charge.
- **La mission accompagnement en santé (MAS)** : fait suite à plusieurs expérimentations PLANIR/ PFIDASS. La MAS vient s'inscrire dans une stratégie d'accès globale aux droits et aux soins.

Il s'agit d'une démarche d'accompagnement et de coordination en lien avec les services sociaux de la CARSAT, des services de soins.

- Pour permettre le repérage du public cible, conventionnement au niveau national et au niveau local avec de nombreux services (Adoma, Secours populaire, CCAS, PASS, etc.).

La MAS s'inscrit dans une approche population (aller vers) et thématique par le biais des détecteurs internes ou partenaires.

Une offre de service qui est intégrée et complète avec un accompagnement qui s'arrête quand la personne à accéder aux soins.

La saisine/ signalement se fait par le biais d'un formulaire qui sera accessible via l'espace partenaire en lien avec les conventions.

### Présentation dispositif PRAPS, Madame Ringler

Le PRAPS répond pleinement à la stratégie pauvreté. C'est un outil de la médiation sanitaire avec :

- Déploiement des outils de médiations sanitaire (ARMS, PASS, EMPP, SSIAD précarité)
- Poursuite du déploiement des ARMS (60 postes créés avec création possible avec une dynamique territoriale.)
- Mobilisation des Permanence d'Accès aux Soins de Service dans l'accès et l'orientation dans le parcours de santé à l'hôpital et en ville sur les territoires avec :
- Un APP visant l'actualisation des projets des PASS à partir d'un cahier des charges régionalisé
- Déploiement de la coordination à l'échelle régionale avec le recrutement d'un ETP coordination

Réflexion à conduire sur la mobilité sur certains territoires

- Déploiement des dispositifs médico-sociaux (Lit Halte Soins Santé, Lit d'Accueil Médicalisé, Appartement de Coordination Thérapeutique)
- Au total à l'horizon 2023, 62 LHSS/ 32 LAM/ 40 ACT

Présentation avec une mise en perspective avec le Ségur de la Santé :

- Renforcement de l'offre avec augmentation des Lits Halte soins santé avec 500 Places supplémentaires au niveau national en sachant que les HDF représentent généralement 10 à 13% des enveloppes nationales.
- Renforcement de la démarche du Aller vers
- Une articulation renforcée du PRAPS avec les plan d'action « addictologie » et « santé mentale » du Projet régional de Santé

Autre dispositif en cours de déploiement : **les Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC)** qui aujourd'hui sont ciblés gérontologie mais pour autant la précarité est une dimension à prendre en compte.

Les DAC sont un dispositif intégré, dont le but est de mettre en connaissance les structures et qui vient aider la médecine de ville notamment dans le cadre des situations complexes.

Echanges avec l'auditoire :

- Nécessité d'une cartographie actualisée de l'ensemble des dispositifs présentés permettant aussi une représentation territoriale.

### Conclusion du Comité des suites

Pour le prochain comité des suites, la proposition est retenue, qu'une seule thématique soit investiguée. Un travail de préparation en amont sera fait notamment par le Collectif Alerte. Il sera question de travailler à partir des expériences de terrain également.